

FASCICULE DE BREVET EUROPEEN

④⑤ Date de publication du fascicule du brevet: **06.06.90**

⑤① Int. Cl.⁵: **E 04 H 1/12**

⑦① Numéro de dépôt: **85402268.8**

⑦② Date de dépôt: **21.11.85**

⑤④ **Cabine d'isolement.**

③⑩ Priorité: **14.10.85 FR 8515540**

④③ Date de publication de la demande:
27.05.87 Bulletin 87/22

④⑤ Mention de la délivrance du brevet:
06.06.90 Bulletin 90/23

④④ Etats contractants désignés:
AT BE CH DE GB IT LI LU NL SE

⑤⑥ Documents cités:
US-A-1 779 627
US-A-3 322 478
US-A-3 372 813
US-A-4 438 846

⑦③ Titulaire: **S.A. DOUBLET FESTITUB**
35 rue de Lille, Avelin
F-59710 PONT-A-MARCQ (Nord) (FR)

⑦② Inventeur: **Doublet, Luc**
80 rue Burgault
F-59113 Seclin (Nord) (FR)

⑦④ Mandataire: **Lepage, Jean-Pierre**
Cabinet Lepage & Aubertin Innovations et
Prestations 23/25, rue Nicolas Leblanc B.P. 1069
F-59011 Lille Cédex 1 (Nord) (FR)

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

L'invention est relative à une cabine d'isolement. Elle sera notamment destinée à des usages temporaires ou provisoires et particulièrement utilisé comme isolement de vote lors d'élections, cabines d'essayage transportables, cabines de toilette lors de manifestations occasionnelles ou autres.

En effet, dans bien des cas, lors de manifestations occasionnelles, d'expositions, de marchés, d'élections, ou autres, il est intéressant de pouvoir disposer de cabines closes afin de pouvoir isoler de l'extérieur un individu. Toutefois, ces cabines d'isolement ont une utilisation temporaire et sont réalisées de façon à pouvoir être démontées afin de les stocker lors de leur non utilisation.

On connaît de telles réalisations de cabines d'essayage ou de cabines de toilette qui sont généralement constituées par un volume sensiblement parallélépipédique formé de trois faces latérales rigides et d'une ouverture avant protégée par un rideau ou une porte. Ces réalisations sont généralement autoporteuses et constituées par un assemblage de plusieurs parois rigides en bois, en matériau synthétique, ou encore en métal, puis assemblées entre elles par divers moyens traditionnels tels que clous, vis ou goupilles.

On connaît également un autre type de cabine d'isolement qui a une forme plus spécifique, c'est l'isolement de vote utilisé lors d'élections. Il se présente généralement sous une forme parallélépipédique et est constitué par quatre poteaux d'angles supportant des panneaux rigides fermant trois des faces latérales à la partie supérieure tout en laissant une ouverture inférieure pour constater l'état d'occupation de l'isolement. De plus, l'ouverture avant ainsi formée est obturée par un rideau accroché à une tringle fixée sur les poteaux à la partie supérieure de l'ouverture d'accès.

Ces différentes constructions présentent l'avantage d'être très robustes car formées de pièces rigides. Néanmoins, leur destination et leur utilisation provisoires ne nécessitent pas une telle solidité.

De plus, ces cabines d'isolement connues sont généralement démontées pour diminuer leur volume de stockage. On est alors en présence d'une multitude de pièces de construction et qui doivent, rester appairées pour faciliter leur remontage. En outre, il est bien couramment remarqué que lors de ces démontages et stockages, certaines pièces sont perdues ou détériorées ce qui rend inmontable et inutilisable la dite cabine.

Enfin, de par leur constitution, ces cabines d'isolement présentent un coût de revient élevé ce qui oblige leur acquéreur à investir des sommes importantes lors de l'achat de grandes quantités qui est nécessaire dans certains cas, par exemple lors d'élections.

Cela étant, il est connu du document US-A-

3.322.478 une cabine d'isolement, notamment destinée à servir comme isolement lors de votes d'élections, dont l'ossature principale est formée par pliage d'un flanc de carton afin de définir deux faces latérales, une partie arrière, et une ouverture d'accès.

Le dit flanc de carton comporte des découpes et des lignes de pliage pour définir à la partie arrière des colonnes de soutien d'une tablette destinée à l'utilisateur. Il est à noter que la coopération colonnes de soutien-tablette est obligatoire dans ce cas pour donner la rigidité à l'ossature de la cabine.

Cependant, une telle réalisation rend nécessaire et indispensable la tablette et la rigidité de l'ossature est précaire car elle dépend essentiellement de la structure et de la rigidité de cette dernière, ce qui oblige généralement à surdimensionner l'épaisseur des flancs de carton utilisés.

Le but de la présente invention est de proposer une cabine d'isolement, à usage temporaire, notamment utilisée comme isolement de vote lors d'élections ou autres, qui soit réalisée à partir d'un matériau pliable de base en carton ou en matière stratifiée légère de façon à proposer une structure facilement transportable, simple à mettre en oeuvre, et dont le coût de revient est très sensiblement diminué par rapport aux cabines connues.

Un des buts de la présente invention est de proposer une cabine d'isolement qui bien que constituée à partir d'un matériau pliable de base en carton ou en matière stratifiée légère, présente une bonne rigidité et une bonne stabilité et réponde aux caractéristiques requises pour son utilisation.

Un autre but de la présente invention est de proposer une cabine d'isolement constituée à partir d'un matériau pliable de base en carton ou en matière stratifiée légère qui présente un nombre minimum de pièces constitutives et qui ne nécessitent pas d'organes d'assemblage traditionnels, l'assemblage étant réalisé par emboîtement.

D'autres buts et avantages de la présente invention apparaîtront au cours de la description qui va suivre.

L'objet de l'invention est une cabine d'isolement selon la revendication 1.

La présente invention sera mieux comprise à la lecture de, la description qui va suivre accompagnée des dessins en annexe qui en font partie intégrante.

La figure 1 représente une vue en perspective d'un mode de réalisation de la cabine d'isolement de la présente invention.

La figure 2 représente la feuille de matériau pliable de base, vue en plan, constituant la cabine d'isolement représentée à la figure 1.

La figure 3 représente un élément de renfort, vu en plan déplié, de la cabine d'isolement représentée à la figure 1.

La figure 4 représente un autre élément de renfort, vu en plan déplié, de la cabine d'isolement de la figure 1.

La figure 5 représente une vue en coupe selon l'axe V-V de la figure 2 du matériau de base plié.

La figure 6 représente une vue en coupe selon l'axe VI-VI de la figure 1 montrant un détail de l'assemblage de la cabine de l'invention.

La figure 7 représente une vue en coupe selon l'axe VII-VII de la figure 1 d'un autre détail d'assemblage de la cabine.

La figure 8 représente une vue de dessus selon la flèche VIII de la figure 1 montrant un détail de pliage et d'assemblage de la cabine d'isolement de la présente invention.

L'invention concerne une cabine d'isolement, généralement utilisée à titre provisoire dans le cas de manifestations temporaires ou événements occasionnels. Le mode de réalisation qui va être décrit présente une cabine d'isolement selon l'invention utilisable comme isolement de vote lors d'élections.

Néanmoins, la cabine d'isolement de l'invention pourrait être employée à d'autres usages tels que cabines d'essayage, cabines de toilette ou autres par simple adaptation de la technique propre à l'invention.

La figure 1 montre une vue en perspective d'une cabine d'isolement 1 qui se présente sous l'aspect d'un isolement de vote. Cet isolement 1 a traditionnellement une forme parallélépipédique mais il pourrait être envisagé de réaliser un isolement constitué par d'autres volumes géométriques, par exemple de section hexagonale.

La cabine d'isolement 1, ou plus précisément l'isolement, présente une pluralité de faces latérales 2, 3, 4, notamment trois dans le cas du parallélépipède, ainsi qu'une ouverture avant d'accès 5.

Chacune des faces latérales 2, 3, 4 ainsi que l'ouverture d'accès 5 sont adjacentes entre elles et définissent une pluralité d'arêtes verticales 6, 7, 8 et 9.

Avantageusement, la cabine d'isolement 1 ne comportera pas de plafond ni de plancher. Néanmoins, il pourrait être envisagé d'en prévoir si l'utilisation les rendait indispensable.

Selon la présente invention, la cabine d'isolement 1 est constituée principalement à partir d'un matériau pliable de base 10 en carton ou en matière stratifiée légère.

De préférence, comme le montre la figure 2, ce matériau pliable 10 se présentera sous la forme d'une feuille plane présentant une multitude de découpes et de lignes de pliage.

Selon une caractéristique de la présente invention, la cabine d'isolement 1 comporte:

une ossature porteuse formée par pliage du matériau pliable de base 10 constituant les faces latérales 2, 3, 4 et l'ouverture avant d'accès 5 de la cabine 1, et,

des poteaux d'ossature, de deux à quatre dans le cas du parallélépipède, respectivement repérés à la figure 1 de 11 à 14, afin de rigidifier l'ossature porteuse précitée.

Ces poteaux d'ossature 11 à 14 sont avantageusement disposés au niveau des arêtes verticales, respectivement 6 à 9, et sont formés par pliage à partir d'un matériau pliable de base similaire à

celui 10 formant l'ossature.

Selon un mode de réalisation non représenté, ces poteaux 11 à 14 pourront être constitués par des tubes formés par pliage dans une feuille de matériau pliable en carton ou en matière stratifiée légère, et présenteront au moins un angle correspondant à celui formé par les faces latérales 2, 3, 4 et l'ouverture d'accès 5 au niveau de leurs arêtes 6 à 9.

Dans ce premier type de réalisation, les poteaux 11 à 14 sont ensuite rapportés et fixés au niveau des arêtes 6 à 9 de l'ossature de la cabine 1, leur fixation pourrait être notamment prévue par emboîtement de languettes dans des fentes correspondantes prédécoupées au niveau des faces latérales.

Néanmoins, selon un mode de réalisation préférentiel, les poteaux d'ossature avant respectivement repérés 11 et 14 sont formés au niveau des arêtes verticales avant 6 et 9, de part et d'autre de l'ouverture avant d'accès 5, par pliage de zones prédécoupées latérales 15 et 16 réalisées dans le matériau pliable de base 10 constituant l'ossature de la cabine 1. Ainsi, ces poteaux avant 11 et 14 seront formés à partir du même matériau de base 10 et ne devront pas être rapportés postérieurement sur l'ossature porteuse, ceci permettant d'améliorer encore la rigidité de cette dernière et de simplifier le montage.

De même, dans ce mode de réalisation préférentiel, les poteaux d'ossature intermédiaires 12 et 13, disposés au niveau des arêtes verticales intermédiaires respectivement 7 et 8 définies à la jonction des faces latérales adjacentes 2 à 4, sont formés par pliage de zones prédécoupées 17 et 18 réalisées dans le matériau pliable de base 10 constituant l'ossature de la cabine au niveau des faces latérales 2 et/ou 3 et/ou 4.

Ce mode de réalisation préférentiel sera notamment décrit ci-après en regard des figures 2 et 5.

En outre, pour augmenter la rigidité et la stabilité de la cabine d'isolement 1 de la présente invention, l'ossature porteuse de cette dernière est notamment renforcée par une barre transversale 19 placée au niveau supérieur de l'ouverture avant d'accès 5 et formant entretoise entre les deux faces latérales 2 et 4 adjacentes à l'ouverture 5. De plus, cette barre transversale sera avantageusement utilisée pour supporter un rideau 20 permettant d'obturer au moins partiellement l'ouverture d'accès 5.

Comme le montrent notamment les figures 5, 7 et 8, cette barre transversale 19 est formée par pliage d'une deuxième feuille 21, avantageusement de même matière que la première feuille de base 10, présentant des lignes de pliage 22, 23, 24 et 25, des languettes extérieures 26 et 27 et des encoches 28 à 31, afin d'autoriser un pliage définissant un interstice 32 dans lequel est passé le rideau 20, comme le montre notamment la figure 7, et de façon à ce qu'elle présente des extrémités 33 aptes à pénétrer dans les poteaux avant 11 et 14, au niveau de leur partie supérieure, comme le montrent notamment les figures 1 et 8.

Plus précisément, les encoches 28 à 31 permettent d'emboîter la barre 19 sur la paroi 34 du poteau avant 11 ou 14 et les languettes 25 et 26 permettent de bloquer en translation la barre 19 dans l'intérieur du tube formant le poteau.

Par ailleurs, du fait de l'utilisation spécifique de la cabine d'isolement 1 comme isolement de vote, la cabine comportera une tablette 35 placée sensiblement horizontalement et à mi-hauteur d'une des faces latérales 2 à 4, préférentiellement sur une face latérale 3 sensiblement opposée à l'ouverture d'accès 5.

Cette tablette 35 sera notamment utile pour l'électeur lors de son vote mais présentera l'avantage de renforcer l'ossature porteuse de la cabine 1. En effet, la tablette 35 sera prévue telle qu'elle forme entretoise entre les deux autres faces latérales adjacentes 2 et 4 et sera avantageusement positionnée horizontalement par emboîtement 36 respectivement dans les poteaux d'ossature intermédiaires 12 et 13 comme le montre notamment la figure 1.

Dans un mode de réalisation préférentiel de l'invention, les figures 3 et 6 montrent la constitution et le pliage de cette tablette 35. En effet, la tablette est formée par pliage d'une troisième feuille plane 37, avantageusement de même matière que la première feuille 10, présentant une partie principale 38 apte à former la tablette proprement dite par pliage à l'aide des lignes 39 et 40, et par une languette 41 présentant des lignes de pliage 42 et 43 aptes à solidariser la tablette ainsi formée dans des fentes correspondantes 44 et 45 pratiquées au niveau de la face latérale, notamment 3, support de la tablette.

Il est à remarquer qu'il sera avantageux que la section de pliage obtenue pour la tablette 35 soit triangulaire, facilitant ainsi l'emboîtement 36 au niveau des poteaux intermédiaires 12 et 13 adjacents à la dite tablette. Néanmoins, d'autres formes pourraient être prévues.

La figure 2 montre un mode de réalisation préférentiel du matériau pliable de base 10 et les figures 5 et 6 montrent en détail les pliages effectués pour constituer l'ossature porteuse de la cabine 1 rigidifiée par les poteaux d'ossature selon la technique de l'invention.

Dans le cas d'une cabine d'isolement 1 sensiblement parallélépipédique, la feuille 10 de base aura sensiblement une forme quadrangulaire plane, divisée en cinq zones différentes, repérées 46 à 50 sur la figure 2, en vue de constituer respectivement: le poteau d'ossature avant 11, la face latérale de côté 2, la face latérale arrière 3, la face latérale de côté 4, et le poteau d'ossature avant 14.

La feuille de matériau pliable de base 10 dans ses zones latérales extrêmes 46 et 50 présente une pluralité de découpes 51, notamment en forme de petites languettes, placées au niveau des arêtes avant 6 et 9 qui sont substantiellement et respectivement alors constituées par les lignes de pliage 52 et 53.

De plus, pour correspondre à ces découpes 51, sont prévues également au niveau des arêtes

avant 6 et 9 une multitude de fentes prédécoupées 54 qui, lors du pliage de la feuille 10 selon les lignes 52 et 55 d'une part et 53 et 56 d'autre part, sont aptes à coopérer avec les dites languettes 51 pour former les poteaux d'ossature avant respectivement repérés 11 et 14 comme le montre notamment la figure 5.

Ainsi, lors du pliage, on fait pénétrer les languettes 51 dans les fentes 54 ce qui maintient la feuille 10 pliée et forme les poteaux d'ossature avant 11 et 14 qui se présentent alors sous forme de tubes dont la section est sensiblement triangulaire. Néanmoins, on pourrait envisager de réaliser des poteaux présentant un autre profil.

En ce qui concerne les poteaux d'ossature intermédiaires, notamment repérés 12 et 13, la feuille de matériau pliable de base 10 présente au moins respectivement dans les zones 47 et 49 une découpe repérée 17 ou 18 placée au niveau inférieur des faces latérales 2 à 4 et apte à former substantiellement les poteaux intermédiaires 12 et 13 par pliage et solidarisation avec la face latérale adjacente à la découpe.

Comme le montre précisément la figure 2, chaque découpe 17 ou 18 est réalisée par un ensemble de fentes contigues respectivement 57 à 59 et 60 à 62, pour former d'une part la matière nécessaire au pliage réalisant les dits poteaux et d'autre part une ouverture inférieure 63 ou 64 respectivement dans les faces latérales 2 ou 4.

En outre, ces découpes 17 et 18 présentent des lignes de pliage, respectivement 65 à 67 et 68 à 70, qui permettent de former un poteau inférieur d'ossature qui se présente sous la forme d'un tube dont la section est sensiblement triangulaire comme le montre précisément la figure 5.

Pour les besoins de l'emboîtement des découpes 17 et 18 lors du pliage pour former les poteaux 12 et 13, la zone 48 de la feuille 10, constituant la face arrière 3 de la cabine, présente des fentes prédécoupées 71 à 74 correspondantes aux lignes de pliage 66, 67, 69 et 70 et coopérantes avec ces dernières pour former les poteaux arrière solidaires avec l'ossature porteuse.

On aurait pu envisager d'effectuer sur la face latérale arrière une découpe double rabattable sur chacune des faces latérales adjacentes et sur ces dernières fentes de maintien de façon à réaliser les poteaux symétriquement en ne créant pas les ouvertures 63 et 64 dans les faces latérales de côté mais en créant une seule ouverture dans la face arrière 3.

Par ailleurs, dans le cas de l'utilisation de la tablette 35 décrite précédemment, chaque découpe 17 et 18 présentera une forme évidée 75 et 76 dont la position et le profil seront aptes à réaliser le positionnement horizontal de la dite tablette par emboîtement 36.

On pourrait également prévoir à la place du rideau un système de portes battantes pour fermer l'ouverture avant d'accès.

Revendications

1. Cabine d'isolement (1), notamment utilisée

comme isoloir lors de vote d'élections, comportant une ossature porteuse formée par pliage d'un matériau de base (10) en carton ou en matière stratifiée légère, définissant:

une pluralité de faces latérales adjacentes deux à deux, au moins trois (2-4), ainsi qu'une ouverture avant d'accès (5),

des arêtes verticales (6-9), formées respectivement par les dites faces latérales adjacentes (2-4) et l'ouverture d'accès (5),

des poteaux d'ossature (12, 13) pour rigidifier l'ossature porteuse, disposés au niveau des arêtes (7, 8), appelés arêtes intermédiaires, entre deux faces latérales adjacentes considérées (2, 3, 4) et formés par pliage du même matériau pliable de base (10) constituant la dite ossature,

caractérisée par le fait que les dits poteaux d'ossature (12, 13), appelés poteaux intermédiaires, sont constitués, d'une part, par pliage de zones prédécoupées (17, 18) prévues dans l'une des dites deux faces latérales adjacentes considérées (2, 3, 4), et d'autre part, par solidarisation des dites zones prédécoupées (17, 18) avec l'autre des dites deux faces latérales adjacentes considérées (2, 3, 4), c'est-à-dire avec la face latérale adjacente à celle portant la découpe, afin de définir des poteaux (12, 13) de section tubulaire fermée.

2. Cabine d'isolement selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les poteaux d'ossature avant (11 et 14) sont formés, au niveau des arêtes verticales avant (6 et 9) définies par l'ouverture avant d'accès (5), par pliage de zones prédécoupées latérales (15 et 16) réalisées dans le même matériau pliable de base (10) constituant la dite ossature.

3. Cabine d'isolement selon la revendication 2, caractérisée par le fait que le matériau pliable de base (10) présente une pluralité de découpes (51) au niveau des arêtes avant (6) et (9) et une pluralité de fentes prédécoupées (54) correspondantes aux découpes effectuées au niveau des zones latérales (15) et (16) sur chacune des faces latérales (2) et (4) adjacentes à l'ouverture avant (5), les dites découpes (51) pénétrant dans les dites fentes (54) et coopérant après pliage pour former, substantiellement les poteaux avant (11 et 14).

4. Cabine d'isolement selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le dit matériau de base (10) présente d'une part des découpes (17, 57, 58, 59, 18, 60, 61, 62) au niveau des faces latérales (2, 4 ou 3) et d'autre part des moyens de solidarisation (71, 72, 73, 74), au niveau des faces latérales adjacentes correspondantes (3 ou 2, 4), coopérant avec les extrémités (66, 67, 69, 70) des dites découpes (17, 18).

5. Cabine d'isolement selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le matériau pliable de base (10) présente des découpes (17, 57, 58, 59, 18, 60, 61) au niveau inférieur des faces latérales (2, 4) aptes à former après pliage substantiellement les dits poteaux tubulaires intermédiaires (12, 13) par solidarisation avec la face latérale adjacente (3) qui présente des fentes prédécoupées (71, 72, 73, 74) correspondantes.

6. Cabine d'isolement selon la revendication 1, caractérisée par le fait que les poteaux d'ossature (11 à 14) se présentent sous la forme de tubes dont la section est sensiblement triangulaire.

7. Cabine d'isolement selon la revendication 1, caractérisée par le fait que l'ossature porteuse est renforcée par une barre transversale (19) placée au niveau supérieur de l'ouverture avant d'accès (5) et formant entretoise entre les deux faces latérales (2 et 4) adjacentes à l'ouverture (5).

8. Cabine d'isolement selon la revendication 7, l'ouverture avant (5) étant partiellement obturée par un rideau (20), caractérisée par le fait que la barre transversale (19) est formée par pliage d'une deuxième feuille (21) de même matière que la première (10), le pliage ainsi obtenu définissant un interstice (32) dans lequel est pincé le rideau (20), la barre transversale (19) présentant des extrémités (33) aptes à pénétrer dans les poteaux de l'ossature (11 ou 14).

9. Cabine d'isolement selon la revendication 1, caractérisée par le fait que l'ossature porteuse est renforcée par une tablette (35), placée au niveau de l'une (3) des faces latérales (2 à 4), formant entretoise entre deux autres faces latérales adjacentes (2 et 4) et positionnés horizontalement par l'intermédiaire des poteaux d'ossature (12 et 13).

10. Cabine d'isolement selon la revendication 9, caractérisée par le fait que la tablette (35) est formée par pliage d'une troisième feuille (37) de même matière que la première (10), la section du pliage obtenu étant triangulaire, la solidarisation de la tablette (35) étant réalisée par une languette (41) placée dans des fentes (44, 45) correspondantes prévues au niveau de la face latérale (3) supportant la dite tablette.

Patentansprüche

1. Isolierungskabine (1), die nämlich als Wahlkabine bei der Wahlstimmabgabe verwendet ist, umfassend ein durch Falzung eines Grundmaterials (10) aus Pappe oder einem leichten, beschichteten Material gebildetes Traggerippe, welches:

eine Vielzahl von zwei an zwei anliegenden Seitenflächen, mindestens drei (2-4), sowie eine Zugangsvorderöffnung (5),

senkrechte Kanten (6-9), welche respektive durch die genannten anliegenden Seitenflächen (2-4) und die Zugangsöffnung (5) gebildet sind,

Gerippepfosten (12, 13) zum Versteifen des Traggerippes, welche im Bereich der Zwischenkanten genannten Kanten (7, 8) zwischen zwei betrachteten, anliegenden Seitenflächen (2, 3, 4) angeordnet und durch Falzung desgleichen falzbaren Grundmaterials (10), aus dem das genannte Gerippe besteht, gebildet sind, definiert, dadurch gekennzeichnet, daß die genannten, Zwischenpfosten genannten, Gerippepfosten (12, 13), einerseits, durch Falzung der aus einer der genannten zwei betrachteten, anliegenden Seitenflächen (2, 3, 4) vorausgeschnittenen Zonen (17, 18) und, andererseits, durch feste Verbindung der genannten, vorausgeschnit-

tenen Zonen (17, 19) mit der anderen der genannten zwei betrachteten, anliegenden Seitenflächen (2, 3, 4), d.h. mit der Seitenfläche, die derjenigen mit dem Ausschnitt anliegt, zur Bildung von Pfosten (12, 13) mit geschlossenem, rohrförmigem Querschnitt, gebildet sind.

2. Isolierungskabine nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Vordergerippepfosten (11 und 14) im Bereich der durch die Zugangsvorderöffnung (5) gebildeten, senkrechten Vorderkanten (6 und 9) durch Falzung der vorausgeschnittenen Seitenzonen (15 und 16) aus demgleichen, falzbaren Grundmaterial (10), aus dem das genannte Gerippe besteht, gebildet sind.

3. Isolierungskabine nach Anspruch 2, dadurch gekennzeichnet, daß das falzbare Grundmaterial (10) eine Vielzahl von Ausschnitten (51) im Bereich der Vorderkanten (6) und (9) und eine Vielzahl von vorausgeschnittenen Spalten (54), welche den Seitenzonen (15) und (16) in jeder der der Vorderöffnung (5) anliegenden Seitenflächen (2) und (4) entsprechen, aufweist, wobei die genannten Ausschnitte (51) in die genannten Spalten (54) eingreifen und, nach Falzung, mitwirken um die Vorderpfosten (11 und 14) im wesentlichen zu bilden.

4. Isolierungskabine nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das genannte Grundmaterial (10), einerseits, Ausschnitte (17, 57, 58, 59, 18, 60, 61, 62) im Bereich der Seitenflächen (2, 4 oder 3) und, andererseits, feste Verbindungsmittel (71, 72, 73, 74) im Bereich der entsprechenden, anliegenden Seitenflächen (3 oder 2, 4), welche mit den Enden (66, 67, 69, 70) der genannten Ausschnitte (17, 18) mitwirken, aufweist.

5. Isolierungskabine nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das falzbare Grundmaterial (10) Ausschnitte (17, 57, 58, 59, 18, 60, 61) im unteren Bereich der Seitenflächen (2, 4) aufweist, welche geeignet sind, nach Falzung im wesentlichen die genannten, rohrförmigen Zwischenpfosten (12, 13) zu bilden, durch feste Verbindung mit der anliegenden Seitenfläche (3), die entsprechende, vorausgeschnittene Spalten (71, 72, 73, 74) aufweist.

6. Isolierungskabine nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß die Gerippepfosten (11 bis 14) in der Form von Rohren, deren Querschnitt im wesentlichen dreieckig ist, sind.

7. Isolierungskabine nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Traggerippe durch einen Querstab (19), der im oberen Bereich der Zugangsvorderöffnung (5) angeordnet ist und ein Abstandsstück zwischen den beiden der Öffnung (5) anliegenden Seitenflächen (2 und 4) bildet, versteift ist.

8. Isolierungskabine nach Anspruch 7, wobei die Vorderöffnung (5) zum Teil durch einen Vorhang verschlossen ist, dadurch gekennzeichnet, daß der Querstab (19) durch Falzung einer zweiten Folie (21) aus demgleichen Material als die erste (10) gebildet ist, wobei die also bekommene Falzung einen Zwischenraum (32) definiert, in den der Vorhang (20) eingeklemmt wird, wobei der Querstab (19) Enden (33) aufweist, die geeignet

sind, in die Gerippepfosten (11 oder 14) eingeführt zu werden.

9. Isolierungskabine nach Anspruch 1, dadurch gekennzeichnet, daß das Traggerippe durch ein Brett (35) versteift ist, das im Bereich einer (3) der Seitenflächen (2 bis 4) angeordnet ist und ein Abstandsstück zwischen zwei anderen, durch die Gerippepfosten (12 und 13) waagerecht positionierten, anliegenden Seitenflächen (2 und 4) bildet.

10. Isolierungskabine nach Anspruch 9, dadurch gekennzeichnet, daß das Brett (35) durch Falzung einer dritten Folie (21) aus demgleichen Material als die erste (10) gebildet ist, wobei der bekommene Falzungsquerschnitt dreieckig ist und die feste Verbindung des Brettes (35) durch einen Keil (41) verwirklicht wird, der in entsprechenden, im Bereich der Seitenfläche (3), die das genannte Brett trägt, vorgesehenen Spalten (44, 45) angeordnet ist.

Claims

1. Isolating booth (1), for use in particular as a polling booth at the time of elections, comprising a supporting framework formed by folding a base material (10) of cardboard or a light laminated material, defining:

a plurality of side faces adjacent two by two, at least three (2-4), as well as a front access opening (5),

vertical edges (6-9), formed respectively by the said adjacent side faces (2-4) and the access opening (5),

framework pillars (12, 13) to brace the supporting framework, arranged at the edges (7, 8), termed intermediate edges, between two given adjacent side faces (2, 3, 4) and formed by folding the same pliable base material (10) constituting the said framework,

characterized by the fact that the said framework pillars (12, 13), termed intermediate pillars, are constituted, on one hand, by folding pre-cut out areas (17, 18) provided in one of the said two given adjacent side faces (2, 3, 4) and, on the other hand, by making the said pre-cut out areas (17, 18) integral with the other of the said given two adjacent side faces (2, 3, 4), that is to say with the side face adjacent to the one bearing the cut out portion, in order to define pillars (12, 13) having a closed tubular cross-section.

2. Isolating booth according to claim 1, characterized by the fact that the front framework pillars (11 and 14) are formed, at the front vertical edges (6 and 9) defined by the front access opening (5), by folding side pre-cut out areas (15 and 16) made of the same pliable base material (10) forming the said framework.

3. Isolating booth according to claim 2, characterized by the fact that the pliable base material (10) has a number of cut out portions (51) at the front edges (6) and (9) and a plurality of pre-cut out slots (54) corresponding to the cut out portions provided at the side areas (15) and (16) on each of the side faces (2) and (4) adjacent to the

front opening (5), the said cut out portions (51) penetrating the said slots (54) and cooperating after folding substantially to form the front pillars (11 and 14).

4. Isolating booth according to claim 1, characterized by the fact that the said base material (10) has, on one hand, cut out portions (17, 57, 58, 59, 18, 60, 61, 62) at the side faces (2, 4 or 3) and, on the other hand, securing means (71, 72, 73, 74) at the corresponding adjacent side faces (3 or 2, 4) cooperating with the ends (66, 67, 69, 70) of the said cut out portions (17, 18).

5. Isolating booth according to claim 1, characterized by the fact that the pliable base material (10) has cut out portions (17, 57, 58, 59, 18, 60, 61) at the lower part of the side faces (2, 4) suitable for substantially forming after folding the said intermediate tubular pillars (12, 13) through securing to the adjacent side face (3) having the corresponding pre-cut out slots (71, 72, 73, 74).

6. Isolating booth according to claim 1, characterized by the fact that the framework pillars (11 to 14) take the form of tubes the cross-section of which is substantially triangular.

7. Isolating booth according to claim 1, characterized by the fact that the supporting framework is reinforced by a transverse bar (19) placed at the

upper part of the front access opening (5) and forming a spacer between the two side faces (2 and 4) adjacent to the opening (5).

8. Isolating booth according to claim 7, the front opening (5) being partially closed by a curtain (20), characterized by the fact that the transverse bar (19) is formed by folding a second sheet (21) of the same material as the first (10), the folded portions thus obtained defining a gap (32) in which the curtain (20) is pinched, the transverse bar (19) having ends (33) suitable for penetrating the pillars of the framework (11 or 14)

9. Isolating booth according to claim 1, characterized by the fact that the supporting framework is reinforced by a panel (35), placed at one (3) of the side faces (2 to 4), forming a spacer between two other adjacent side faces (2 and 4) and positioned horizontally via the framework pillars (12 and 13).

10. Isolating booth according to claim 9, characterized by the fact that the panel (35) is formed by folding a third sheet (37) of the same material as the first (10), the cross-section of the folded portions obtained being triangular, the panel (35) being secured by a tab (41) placed in corresponding slots (44, 45) provided at the side face (3) supporting the said panel.

30

35

40

45

50

55

60

65

7

FIG.1





